



Juillet 2025

**OBJET : Surveillance et encadrement des élèves de l'enseignement secondaire
pour la période du midi**

Madame,
Monsieur,

En accord avec la *Politique sur les frais exigés aux parents ou aux usagers* du centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, l'élève qui demeure à l'école pour la période du midi se voit facturer un montant de 70,00\$ annuellement pour couvrir les frais d'encadrement.

Si votre enfant est à l'extérieur de l'école pour toute la période du midi et ce, pour toute l'année scolaire, vous n'avez pas à contribuer aux frais d'encadrement. Cependant, **pour être exempté de cette contribution, vous devez remplir le coupon-réponse ci-dessous et nous le retourner au plus tard le 2 septembre 2025.**

Comptant sur votre habituelle collaboration, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

La direction

✂

**DÉCLARATION POUR L'ÉLÈVE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE QUI NE
DEMEURE PAS À L'ÉCOLE DURANT TOUTE LA PÉRIODE DU MIDI POUR TOUTE
L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026**

Coupon-réponse à remplir, signer et retourner à l'école

Nom et prénom de l'élève : _____

Numéro de fiche : _____ Niveau : _____

Je déclare que mon enfant ne demeurera pas à l'école durant toute la période du midi et ce, pour toute l'année scolaire 2025-2026.

Signature du parent ou tuteur

Date

Veuillez retourner ce coupon-réponse dûment signé lors de la première journée de classe de votre enfant.